

**Le 13 avril 2017**

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi 13 avril 2017, à 17 h à l'Hôtel de Ville.

**1. Mot de bienvenue**

Le maire souhaite la bienvenue.

**2. Constatation du quorum**

Sont présents : mesdames les conseillères Diane Paquette et Maude Lemire-Comeau et messieurs les conseillers Laurent Marcotte et Jean-Claude Guévin formant quorum et sous la présidence de monsieur Daniel Coutu, maire.

Sont absents : messieurs les conseillers Mario Laplante et David Guévin.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Daniel Coutu, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Aucun contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour  
2017-04-20**

Il est proposé par le conseiller Laurent Marcotte, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption – Règlement décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 311 300 \$ pour l'exécution de travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;
5. Période de questions;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption – Règlement numéro 2017-05 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 311 300 \$ pour l'exécution de travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges  
2017-04-21**

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston et de ses citoyens d'autoriser des travaux de réfection des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial ainsi que la réfection des chaussées des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité recherche l'équité entre les projets de même nature;

CONSIDÉRANT que l'aide financière pour ce projet (83 %) est supérieure à la moyenne des aides financières reçues pour les autres projets similaires des dernières années;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 10 avril 2017;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement au moins deux jours juridiques avant la présente séance, qu'ils déclarent l'avoir lu et qu'ils demandent une dispense de lecture lors de son adoption, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin, appuyé par la conseillère Diane Paquette et unanimement résolu :

- De décréter et d'adopter le *Règlement numéro 2017-05 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 311 300 \$ pour l'exécution de travaux de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial des rues Saint-Jean-Baptiste, Lauzière, Fleury et des Forges*, tel que remis aux membres du conseil.

**5. Période de questions**

Aucune question soumise.

**6. Levée de l'assemblée  
2017-04-22**

Il est proposé par la conseillère Maude Lemire-Comeau, appuyé par le conseiller Laurent Marcotte et unanimement résolu de lever la séance à 17 h 12.

---

**Daniel Coutu, maire**

---

**Donald Nicole, directeur général**